

Pour diffusion immédiate

Élection générale à Montréal le 3 novembre **99,4 % DES BUREAUX DE VOTE SERONT ACCESSIBLES**

Montréal, le 18 septembre 2013 – Le Bureau des élections de Montréal a présenté, ce matin, au comité exécutif de la Ville de Montréal les résultats de ses efforts pour rendre accessibles les bureaux de vote lors de l'élection municipale du 3 novembre prochain. Ces efforts ont porté fruit, puisque 527 des 530 bureaux de vote, soit 99,4 %, seront accessibles à tous le jour du vote. Rappelons qu'en 2009, 82 % des bureaux de vote étaient accessibles.

Ajoutons à cela les 107 bureaux de vote lors du vote par anticipation du dimanche 27 octobre qui seront accessibles, tout comme les 40 bureaux de révision de la liste électorale. De plus, dans le cadre d'un projet pilote, il sera possible de voter les 25, 28, 29 et 30 octobre aux bureaux du président d'élection répartis dans tous les arrondissements. Ces 25 bureaux sont aussi accessibles. Enfin, dans le cadre d'un autre projet pilote, il sera aussi possible aux personnes incapables de se déplacer pour des raisons de santé de voter à domicile. Pour ce faire, il faudra adresser une demande écrite au Bureau du président d'élection avant le 17 octobre.

Avec la collaboration des organismes du milieu et l'expertise professionnelle de Société logique, une entreprise spécialisée dans le domaine de l'accessibilité architecturale, le Bureau des élections a procédé à l'évaluation de tous les locaux possibles pour constater les obstacles potentiels à l'accessibilité et définir les correctifs à apporter. Ainsi, dans plus d'une quarantaine d'endroits, des aménagements temporaires correspondant aux normes en matière d'accessibilité universelle seront mis en place pour le jour du vote.

En plus de l'accessibilité aux bureaux de vote, de nombreux gestes ont été posés et sont prévus pour favoriser la participation du plus grand nombre de citoyens à l'élection. Parmi ceux-ci, notons :

- la distribution du Manuel de l'électeur, contenant des renseignements essentiels sur l'élection, à toutes les adresses sur le territoire de la Ville de Montréal;
- une campagne de publicité dans plusieurs stations de radio et sur plusieurs sites web d'information ainsi qu'une campagne d'affichage dans le réseau de transport en commun et dans les édifices publics de la Ville;
- la formation du personnel de coordination de l'élection en matière d'accessibilité universelle;
- l'acquisition d'équipements spécialisés pour les électeurs ayant des limitations fonctionnelles (crayons, pinces, gabarits, etc.);
- la traduction du Manuel de l'électeur en braille, la production d'un cd-audio et d'une vidéo en langue des signes québécoises (LSQ);
- l'adaptation du Manuel de l'électeur en français simplifié et en orthographe alternatif;
- un résumé du Manuel de l'électeur traduit dans les 15 langues non officielles les plus parlées à Montréal;
- des interventions directes d'agents de relations communautaires pour favoriser la participation à l'élection des personnes en situation d'itinérance;
- l'installation d'oriflammes aux quatre coins de la Ville.

Au total, quelque 2 000 000 \$ seront investis pour favoriser et faciliter la participation au vote des électeurs montréalais.

«Dès le départ, nous avons fait de l'accessibilité universelle une priorité dans l'organisation de l'élection du 3 novembre et nous avons choisi d'y consacrer toutes les ressources nécessaires. Je suis très satisfait du travail accompli», a conclu le président d'élection, M^e Yves Saindon.

-30-

Source : Bureau des élections de Montréal
jevotepourmaville.ca
(514) 872-VOTE (8683)

Renseignements pour les médias : Pierre G. Laporte
(514) 872-9376